



Modification des jours de repos

Par **rosana30**, le **07/12/2012** à **11:40**

Bonjour, Mon conjoint travail dans la restauration, il est embauché en CDI depuis septembre 2010 dans la meme société. Lors de la signature de son contrat il était convenu avec son patron que ses jours de repos seraient Samedi et dimanche de façon à organiser notre vie personnelle. Cette année son patron à décidé de modifier ses jours de congés de samedi, dimanche à dimanche lundi et lui impose la signature d'un avenant à son contrat avec un délais d'un mois. Son établissement dépend de la convention collective de restauration et cafés n° 3292. Ma question est: Mon conjoint est il tenu d'accepter ce changement? Dans le cas ou il n'accepte pas, son patron peut il le licencié? Peut il accepté et demander une compensation salariale en échange? Y a t-il eu des jurisprudence à votre connaissance à ce sujet? Merci de votre réponse. Cordialement